



Commune de Pomy
**Police des constructions, police du feu,
urbanisme, salubrité & sécurité aux chantiers**
Place du Collège 1 1405 Pomy
Tél. secrétariat : 024.425.25.35
Tél. direct : 024.425.12.09
Courriel : technique@pomy.ch

Mise à jour: 01.07.2020

Déclaration de conformité en protection incendie par le RAQ

Requérant :

Nom, prénom : Adresse :
NPA, lieu : Téléphone :
Courriel :

Objet :

Parcelle : Adresse :
NPA, lieu : Partie :

Responsable d'assurance qualité en protection incendie (RAQ) :

Nom, prénom : Entreprise :
Adresse : NPA, lieu :
Téléphone : Courriel :

S'agissant du projet dans sa globalité

S'agissant des points traités ou stipulés ci-dessous (rénovation, petits travaux) :

En signant la présente déclaration de conformité, le responsable de l'assurance qualité en protection incendie certifie au propriétaire et à l'autorité de protection incendie, avant la réception de l'ouvrage ou la mise en service de l'installation, qu'il a exécuté de manière conforme toutes les mesures d'assurance qualité qui lui incomberaient en vertu des prescriptions de protection incendie.

Lieu, date :

Signature du responsable d'assurance qualité en protection incendie :